

1111812302

DATE DEPOT :	2011-12-16
NUMERO DE DEPOT :	2011R118453
N° GESTION :	2008D01514
N° SIREN :	503433260
DENOMINATION :	DAIVE
ADRESSE :	90 Avenue De Wagram 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/11/15
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

Enregistré à : SIE DE PARIS 17EME LES BATIGNOLLES
Le 16/11/2011 Bordereau n°2011/1 310 Case n°18 Ext 9340
L'enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agent

Le Contrôleur des Finances Publiques
Stéphanie HOLIN

S.C.I. « DAIVE »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €UROS

Siège social : Paris 17ème
90, avenue de Wagram

RCS PARIS 503 433 260

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. La Société « ZADAN »
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 €uros
Ayant son siège social 90 avenue de Wagram – 75017 PARIS
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 338 686 645
Représentée par son Gérant, Monsieur Daniel GUERIN

« CEDANTE », d'une part,

ET :

. La Société « FINANCIERE DE PATRIMOINE »
Société en Nom Collectif au Capital de 406.954 €uros
Ayant son siège social 9 rue Baudoin – 75013 PARIS
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 407 944 974
Représentée par son Gérant, Monsieur Daniel GUERIN

« CESSIONNAIRE », d'autre part.

Préalablement à la cession de parts sociales, objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 5 mars 2008, enregistré à la Recette de Paris 17e – Les Batignolles – le 6 mars 2008 – Bordereau 2008/229 – Case 20, il a été constitué une société civile immobilière sous la dénomination de **S.C.I. « DAIVE »**.

- Son capital fixé à 1.000 €uros est divisé en 100 parts de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100.

- Son siège social est fixé à Paris 17e – 90 avenue de Wagram.

- La durée de la société fixée à 99 années expirera le 30 mars 2107.

- **La société a pour objet :**

 l'administration, la mise en valeur, l'exploitation pour bail ou sous quelque forme que ce soit, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis qui seront apportés à la société au cours de la vie sociale ou acquis par elle,

- La constitution de la société a été publiée dans le Journal « Le Publicateur Légal » du 7 mars 2008 et le dépôt de l'acte constitutif a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 31/03/2008 sous le n° 30356.

- Monsieur **Daniel GUERIN** assume les fonctions de Gérant de la société.

Sous l'article 12 des statuts, il est stipulé : *« Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, du conjoint de l'associé, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés ».*

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts sociales objet des présentes.

CESSION DE PARTS

Par ces présentes, la **SARL « ZADAN »** cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la **SNC « FINANCIERE DE PATRIMOINE »**, cessionnaire, ce qui est accepté pour celle-ci par son Gérant, **cinquante (50) parts** numérotées de **1 à 50** de ladite société avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

PRIX

La présente cession est consentie moyennant le prix de **CINQ CENTS €UROS (500 €)** que la **SARL « ZADAN »** reconnaît avoir reçu ce jour par chèque de la **SNC « FINANCIERE DE PATRIMOINE »**, cessionnaire et dont il lui donne bonne et valable quittance.

dont quittance.

DECLARATIONS

La SNC « FINANCIERE DE PATRIMOINE », cessionnaire, déclare expressément avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la S.C.I. « DAIVE » à ce jour.

PROPRIETE JOUISSANCE

Cette cession qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prend effet ce jour, date à compter de laquelle la SNC « FINANCIERE DE PATRIMOINE », cessionnaire, est propriétaire des parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits y attachés.

SIGNIFICATION

Cette cession sera notifiée à la société dans les termes de l'article 1690 du Code Civil.

AUTORISATION DE CESSION - AGREMENT

La présente cession a été autorisée aux termes d'une délibération des associés en date du 10 novembre 2011.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et/ou les conséquences seront supportés par la SNC « FINANCIERE DE PATRIMOINE », cessionnaire ainsi que son gérant l'y oblige.

Fait à Paris, le 15. M. 2011

en 6 originaux dont : un pour le Cédant, un pour le Cessionnaire, un pour l'Enregistrement, deux pour le Greffe, un pour la Société

Pour la SARL « ZADAN »
Son Gérant

Pour la SNC « FINANCIERE DE PATRIMOINE »
Son Gérant